



Garantie

1. Finium garantit ses panneaux muraux contre tous défauts de fabrication. Si, au moment d'ouvrir la boîte, un panneau était défectueux ou ne correspondait pas aux normes de qualité Finium, le consommateur pourrait retourner le panneau défectueux à son détaillant le plus près afin de le faire remplacer.
2. **5 – Ans Garantie Limité sur la structure**
Finium garantit que les revêtements muraux, dans leur état d'origine, sont exempts de défauts d'usage pour la période de 5 ans à compter de la date d'achat.
3. **3 – Ans Garantie Limité sur la surface**
Finium garantit la finition de surface des revêtements muraux pour un usage normal pendant la période de 3 ans à compter de la date d'achat.
4. Ce produit est combustible et son usage à proximité immédiate d'une source importante de chaleur (exemples : foyer intégré au gaz, appareils à combustibles solides, poêles à combustion etc.) est déconseillé. Assurez-vous de toujours vous référer aux normes de construction et de protection contre les incendies en vigueur dans votre municipalité et/ou vous référer au manuel d'instruction de votre foyer.
5. L'installation sur un mur en béton doit être préalablement paré de séparateur en bois. L'installation directement sur un mur en béton rendra nulle l'application de la garantie.
6. Par la nature même du bois, il est possible que les panneaux muraux Finium présentent des variations de couleurs d'un panneau à un autre ou d'une production à une autre. Nous vous recommandons de disposer sur le mur les panneaux en fonction de vos préférences à l'égard des variations de couleurs. Ces variations ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.
7. Finium garantit que ses produits demeureront conformes s'ils sont installés conformément aux instructions d'installation Finium (colle et clou) et maintenus dans un environnement où l'humidité relative se situe entre 35 % et 55 %. Le non respect des consignes d'installation, aura pour effet de rendre nulle l'application de la garantie.
8. En acceptant et installant les panneaux muraux Finium, vous serez réputé avoir accepté les termes et conditions de garantie énoncés ci-dessus.

Nous recommandons le visionnement de notre vidéo d'installation au : www.finium.ca

Finium ne peut être tenu responsable pour les revêtements muraux qui ne sont pas installés selon les instructions d'installation